

42° Rallye National Tout Terrain
des COLLINES d'ARZACQ et du SOUBESTRE

DEMANDE D'ENGAGEMENTS – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au **42° Rallye National Tout Terrain « des COLLINES d'ARZACQ et du SOUBESTRE »** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée (et correctement renseignée), complète, avec le règlement, soit par virement bancaire ou chèque bancaire, avant le **17 Février 2025 à minuit** (cachet de la poste faisant foi), **IMPÉRATIVEMENT** à l'adresse suivante

Ecurie des Collines d'Arzacq

Mairie d'ARZACQ-ARRAZIGUET

Place de la République

64440 ARZACQ-ARRAZIGUET

e-mail: engagement.arzacq2025@gmail.com

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs à : **580 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs à : **1160 €**

Remboursement des droits d'engagement : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dans les cas suivants :

- dont l'engagement aura été refusé,
- aux candidats qui ne retirent pas leur road-book,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu.

L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement :

- **par virement bancaire** **IBAN** : FR76 1690 6000 0401 0149 2525 676

BIC : AGRIFRPP869

- **par chèque** à rédiger à l'ordre de : **ECURIE TT DES COLLINES D'ARZACQ**

Les demandes d'engagement sont réputées recevables **si elles sont complètement remplies**.

Les chèques ne seront déposés en banque qu'après le rallye.

Merci de remettre impérativement avec la demande d'engagement le Relevé d'Identité Bancaire / IBAN où vous souhaitez que le virement des primes d'arrivées soit effectué.